

# Code de conduite des accompagnateurs

Votre rôle d'accompagnateur est très important pour la santé du patient que vous accompagnez. Les règles ci-dessous ont pour but d'assurer que le patient reçoit le soutien dont il a besoin lors de son déplacement et pendant son séjour à l'extérieur de la communauté pour raison médicale.

N'oubliez jamais, que votre déplacement est payé par le ministère de la Santé, et que ce privilège est accordé en tenant pour acquis que vous respecterez les règles suivantes :

- ✓ Vous devez accompagner le client à TOUS ses rendez-vous, et vous assurer qu'il est toujours à l'heure.
- ✓ Vous devez être disponible pour aider et soutenir le patient que vous accompagnez à tout moment pendant son séjour à l'extérieur de la communauté pour raison médicale.
- ✓ Vous devez vous assurer que la personne que vous accompagnez suit les instructions qui lui ont été données concernant les tests commandés par les médecins ou les infirmières. Lorsqu'il est dit de ne pas manger après 20 h, vous devez vous assurer que la personne que vous accompagnez ne mange pas après 20 h ou le matin avant son test, sinon elle ne pourra passer le test requis.
- ✓ Vous devez vous assurer que vous et le patient ne ratez pas vos vols. Assurez-vous d'avoir une pièce d'identité valide avec photo lors de vos déplacements, comme un passeport ou un permis de conduire.
- ✓ Vous devez aider la personne que vous accompagnez avec ses bagages lorsqu'elle ne peut les transporter elle-même.
- ✓ Si vous accompagnez un patient qui ne parle pas anglais, vous devez agir à titre d'interprète pendant tout la durée du séjour à l'extérieur de la communauté, y compris lors des rendez-vous et des activités de vie quotidienne.
- ✓ Lors des rendez-vous de patients non-anglophones, vous devez demander la présence d'un interprète connaissant bien les termes techniques afin de vous assurer que l'information médicale est correctement traduite.
- ✓ Avant de quitter votre communauté, vous devez bien connaître l'état de santé de la personne que vous accompagnez. Vous devriez avoir une liste de tous les médicaments d'ordonnance qu'elle prend, et connaître le problème de santé pour lequel elle est traitée. Vous devez être en mesure de donner cette information en anglais en cas d'urgence.



# Code de conduite des accompagnateurs

Par exemple, si le patient a une perte de conscience pendant le vol, vous devez être en mesure d'expliquer au personnel de vol et au personnel ambulancier la nature du problème de santé du patient et de fournir la liste des médicaments d'ordonnance du patient.

- ✓ Vous devez respecter les règles des foyers d'accueil, des hôpitaux et des compagnies aériennes, et traiter le personnel de ces divers endroits avec respect.
- ✓ Vous devez vous abstenir de consommer de l'alcool pendant toute la durée de votre déplacement à titre d'accompagnateur.
- ✓ Vous devez toujours refuser de transporter des colis ou des boîtes à moins de connaître le contenu de la boîte. Vous devez vous assurer que le colis ne contient rien d'illégal.

Le ministère de la Santé considère que le rôle d'accompagnateur est une sérieuse responsabilité. Si vous ne respectez pas vos obligations à titre d'accompagnateur — sans raison valable — le Ministère pourrait vous transmettre une facture et vous demander de rembourser pour les frais de transport aérien, d'hébergement et de repas.

